

# Produire, fabriquer et commercialiser des produits non alimentaires sur ma ferme : quelle réglementation ? Quelle législation ?

## Objectifs

Dans le développement d'une activité de transformation de produits autres qu'alimentaires (savon à froid, cosmétique, produits d'aromathérapie, parfums, produits d'hygiène (shampooing, dentifrice...), le plus grand frein, semble toujours être la réglementation

## Contenu

Prendre connaissance de la réglementation européenne des cosmétiques et autres produits proches.

Prendre connaissance des bonnes pratiques de fabrication cosmétique.

Prendre en compte, en cohérence avec la dimension artisanale, la réglementation européenne dans un projet

de développement de gamme en cosmétique et savonnerie.

Présentation de la mise sur le marché des produits de type : savon à froid,

cosmétique, produits d'aromathérapie,

parfums, produits d'hygiène (shampooing, dentifrice...)

Une fois décryptées la réglementation et les bonnes pratiques de fabrication, vous saurez comment déclarer

votre activité et travailler à la constitution des dossiers cosmétiques.

Plus vous connaîtrez la réglementation en amont, plus vous éviterez d'erreurs dans

vos choix, notamment dans la

fabrication et la mise sur le marché.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/01/1970

### Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

### Plus de renseignements

Yves Bruel - Katy Amilhaud - Agathe Bodo

adearlot@wanadoo.fr

ADEAR Lot

Place de la Halle

46320

ASSIER

Tel. 05 65 34 08 37

N° d'organisme de formation : 73 46  
00282 46

**Taux de satisfaction :** %

Repas partagé, covoiturage conseillé



**Modalités d'accès :**

## Dates, lieux et intervenants

**05 oct 2018**

46320 Assier

09:30 - 17:30 (7hrs)

Vincent BOBO, chimiste et référent

Cosmétiques pour Nature&Progrès

## Financier(s)

